

PRESIDENCE DU COMITE CENTRAL
DU PARTI CONGOLAIS DU TRAVAIL

-o-o-o-o-o-

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

-o-o-o-o-o-

PRESIDENCE DU CONSEIL DES
MINISTRES

-o-o-o-o-o-

CABINET DU CHEF DE L'ETAT

-o-o-o-o-o-

CHANCELLERIE

====ooOoo=====

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

Travail-Démocratie-Paix

-o-o-o-o-o-o-

///+) DDITIF N° 33/1044 du 10/12/1983

au décret n° 81/825 du 03/12/1981
portant nomination à Titre Excep-
tionnel et Titre Normal dans l'Ordre
du Mérite Congolais .-

LE PRESIDENT DU COMITE CENTRAL DU PARTI
CONGOLAIS DU TRAVAIL, PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES, GRAND MAITRE DE
L'ORDRE NATIONAL DU MERITE CONGOLAIS .

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979, de la République
Populaire du Congo ;

Vu le Décret n° 59/54 du 25 Février 1959, portant créa-
tion de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/226 du 31 Octobre 1959, fixant les insi-
gnes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/227 du 31 Octobre 1959, fixant le montant
des droits de Chancellerie ;

Vu le Décret 59/228 du 31 Octobre 1959, portant création
du Conseil de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Vu le Décret 59/239 du 27 Novembre 1959, relatif à la re-
mise des insignes de l'Ordre du Mérite Congolais ;

Sur proposition du Membre du Comité Central, Ministre de
l'Education Nationale .-

///) DECRETE :

ARTICLE 1er.- Le Décret 81/825 du 03/12/1981 portant nomination
à Titre Exceptionnel et à Titre Normal dans l'Ordre du Mérite
Congolais est complété comme suit :

AU GRADE D'OFFICIER :

Après Monsieur MAKOSSO-MAKOSSO Sylvain, Maître Assistant à l'Uni-
versité Marien Ngouabi,

Ajouter :

Monsieur LEFILLASTRE François, Secrétaire d'Administration Sco-
laire et Universitaire .-

AU GRADE DE CHEVALIER :

Après Monsieur KAPTUE, Professeur à l'Université de Yaoundé,

.../...

Ajouter :

Messieurs :- LOUMOUAMOU François, Doyen de la Faculté des Lettres et des Sciences Humaines (Université Marien Ngouabi),

- BASSINGA Jean, Directeur de l'Institut Supérieur des Sciences de l'Education (INSSED),

- AGBESSI Victor, Professeur Agrégé de Médecine, Coordinateur à l'I.N.S.S.S.A (Université Marien Ngouabi),

- GRILLOT Jean Pierre, Maître Assistant à la Faculté des Sciences (Université Marien Ngouabi)

Le reste sans changement .

ARTICLE 2.- Le présent Additif sera publié et enregistré au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera ./-

Fait à Brazzaville, le 10 Décembre 1983

Colonel DENIS SASSOU-NGUESSO .-